



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1400

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Passi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1400**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans son plan climat énergie territorial, la Métropole de Lyon indique que réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport de personnes est un véritable défi. Pour atteindre cet objectif, de nombreuses actions de réduction de la mobilité "autosoliste" ont été entreprises via le déploiement de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE). Pour aller plus loin et limiter certains déplacements domicile-travail, le déploiement du travail à distance est un élément prospectif.

Dans ce contexte, depuis 2 ans, une réflexion sur le travail à distance est intégrée à chaque nouveau PDIE, ainsi qu'au programme d'actions conduites par les associations d'entreprises du territoire et les entreprises engagées dans ces démarches (Techlid et Est Lyonnais par exemple).

En parallèle, la Métropole s'est engagée, aux côtés de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dans une expérimentation concernant 2 secteurs volontairement différenciés : la Vallée de la Chimie (secteur industriel) et la Part-Dieu (secteur de services). Par une décision n° CP-2015-0431 du 7 septembre 2015, la Commission permanente a entériné le principe d'un subventionnement de l'ADEME à la Métropole sur ce projet à hauteur de 34 400 € pour l'ensemble du projet.

II - Objectifs du projet Reduc'mob

Plusieurs facteurs freinent le développement du travail à distance :

- un manque de données pour vérifier si le travail à distance fait effectivement décroître la somme des déplacements (multiplication des déplacements de proximité, éloignement du domicile),
- des enjeux liés au travail à distance, pas seulement environnementaux, sont encore méconnus. Il s'agit d'enjeux sociaux (moins de stress, meilleure articulation des temps de vies), sanitaires (qualité de l'air, réduction des accidents de circulation domicile/travail), économiques et territoriaux en privilégiant une ville des courtes distances,
- une méconnaissance des pratiques du travail à distance sur le territoire.

III - Programme d'actions pour l'année 2016

Sur le territoire de Vallée de la Chimie, le projet est porté par l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) qui regroupe une trentaine d'entreprises et concerne environ 8 500 salariés. L'ADDVC est très moteur pour mener à bien le projet. La sensibilisation auprès de chaque entreprise a été faite. Deux réunions de groupes de travail avec une dizaine d'entreprises présentes (dont les Villes de Feyzin et Saint Fons) ont permis de démarrer le projet.

Sur le territoire de la Part-Dieu, le projet est porté par le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu qui compte actuellement 50 entreprises employant près de 25 000 salariés. Le PDIE Part-Dieu avait identifié, dès le départ, l'incitation au travail à distance sur ce territoire de services. Le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu est ainsi fortement mobilisé pour suivre ce projet conforme à ses objectifs et a mis à la disposition du projet le groupe

de travail "mobilité" et le groupe de travail "ressources humaines". Ceci a permis une sensibilisation des entreprises participantes, en s'appuyant sur des témoignages d'entreprises déjà engagées dans ces dispositifs.

Pour ces 2 territoires, une étude de potentiels sur le travail à distance est en cours et la diffusion du logiciel de quantification est engagée.

Le budget global du projet prévoit un financement à hauteur de 15 725 € par territoire (soit 31 450 € au total) pour les 2 années du projet. Pour 2016, pour la Vallée de la Chimie, le financement pour la Métropole est de 8 000 € dont 5 600 € seront remboursés par l'ADEME, et de 8 500 € pour le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu dont 5 950 € seront remboursés par l'ADEME :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
équivalent- temps passé sur le projet Reduc'mob par l'ADDVC	8 000	ADEME	5 600
équivalent- temps passé sur le projet Reduc'mob par le Club Part Dieu	8 500	ADEME	5 950
Total dépenses	16 500	ADEME	11 550
Dépense nette pour la Métropole de Lyon : 4 950 €			

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'ADDVC et de 8 500 € au profit du Club des entreprises de Lyon Part-Dieu dans le cadre du projet Reduc'mob pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 8 500 € au profit du Club des entreprises de Lyon Part-Dieu,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'ADDVC d'une part, et le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu et la Métropole d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.